

**2008/686 - Programmation 2008 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon - Actualisation de la demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 29/09/2008, p. 1782)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots sur ce rapport pour indiquer qu'il s'agit des cofinancements au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, c'est-à-dire des équipes territoriales qui interviennent dans les quartiers pour travailler à la mise en oeuvre des volets territoriaux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Cependant, à l'occasion de la présentation de ce rapport, je souhaiterais donner quelques éléments du contexte dans lequel se déroule la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui, je le rappelle, est la dernière année du Contrat 2007/2009 et donc l'année 2009 qui s'ouvre sera une année de renégociation des futurs contrats.

En effet, après l'annonce du Plan Espoir Banlieues, la lettre de cadrage du Préfet de l'Egalité des Chances pour la programmation 2009, adressée cet été, peut être comprise comme une remise en cause des engagements communs pris lors de la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007, entre l'Etat et les Collectivités. Cette lettre laisse notamment planer des incertitudes sur les domaines d'intervention financés et sur les volumes de crédits.

En réaction, vous l'avez observé par la Presse, les Maires des Communes du Grand Lyon concernés par la politique de la ville ont unanimement (dans la diversité des tendances politiques de notre agglomération, de Villeurbanne à Oullins, de Pierre-Bénite à Meyzieu) rappelé dans une lettre ouverte :

- la nécessité d'un travail partenarial et cohérent pour l'efficacité même des politiques menées dans les quartiers ;
- l'utilité d'une approche territoriale globale à l'échelle de l'agglomération et pas uniquement une concentration des moyens sur les plus gros sites ;
- le lien nécessaire entre des mesures individualisées et des actions collectives ;
- le respect des engagements pris ;
- la nécessité de moyens financiers pérennes pour les opérateurs (je pense notamment aux petites associations qui œuvrent dans nos quartiers et qui sont les artisans du lien et de la cohésion sociale).

De son côté, le Conseil régional a également adopté un vœu proposé par l'exécutif allant dans le même sens.

Un Comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération s'est tenu le 9 octobre. A cette occasion, les élus ont réaffirmé les idées développées dans la lettre des Maires. Le Préfet a souhaité rassurer les partenaires : il n'y aura pas de remise en cause des engagements contractualisés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2009 et les nouvelles priorités affichées par l'Etat sont à prendre en compte pour les actions nouvelles.

Reste qu'il s'agit de priorités définies unilatéralement, non contractualisées. Le Préfet, je le rappelle, a déjà utilisé en 2008 plus d'un million d'euros de crédit du fonds interministériel à la Ville, les crédits spécifiques de la politique de la Ville, sur les 11 millions dévolus au département du Rhône pour ses propres actions. En 2009 viendra s'ajouter à ce prélèvement donc le financement d'objectif du Plan Espoir Banlieue, alors même que celui-ci était promu comme un plan de mobilisation sans précédent des crédits de droit commun, c'est-à-dire des crédits propres des ministères qui sont à différencier, bien évidemment, des crédits spécifiques de la politique de la Ville.

De plus, la mobilisation de ces crédits de droit commun reste encore à être confirmée et en ce sens, le projet de loi de finances n'est pas de très bon augure. Par ailleurs, contrairement aux affirmations du Préfet, une grande partie de ces orientations sont en contradiction avec la conception de la politique de la Ville telle qu'elle a été conduite et menée jusqu'à aujourd'hui, notamment dans le Rhône et en Rhône-Alpes et en mettant l'accent sur des mesures individuelles en opposition à des mesures collectives, l'idée qui sous-tend cette réorientation étant de montrer que les problèmes ne sont pas d'abord sociaux, collectifs mais d'abord individuels : si on veut s'en sortir, on peut s'en sortir. Par exemple sur l'éducation, le Plan Espoir Banlieue et le Préfet du Rhône veulent sortir les bons élèves, ce sont les internats d'excellence, c'est-à-dire à l'inverse des internats de réussite éducative où, au contraire, il s'agit de prendre les enfants les plus en difficulté pour leur permettre de s'en sortir : là, on prend les meilleurs, on les enlève des quartiers, ce qui entraînera bien évidemment une dégradation de la mixité sociale alors que, déjà, l'abrogation de la carte scolaire, sa remise en cause, l'a déjà mise à mal.

Enfin, les conditions dans lesquelles seront négociés entre les collectivités et l'Etat les contrats urbains de cohésion sociale pour la période 2009-2012, et notamment la géographie prioritaire, restent floues et indéterminées à ce jour. Donc, le Préfet insiste sur l'évaluation et dans ce cadre, je souligne que la Ville de Lyon a pris les devants avec un référentiel d'évaluation que nous avons adopté lors du dernier Conseil municipal et qui sera bien un point d'appui pour négocier sur des bases objectivées l'avenir de la politique de la Ville, c'est-à-dire, je le pense profondément, l'avenir de notre Ville, de notre agglomération et de notre pays.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai prévu une intervention parce que, constatant que lors de nos précédents

conseils certains de mes collègues de la Majorité plutôt que de parler de politique locale, discouraient souvent de politique nationale et au passage malmenaient quelques vérités, même si bien sûr les deux sont souvent liées, il m'a semblé utile à travers ce rapport de revenir sur la politique du Gouvernement en matière de politique de la ville, et les remarques préliminaires de M. Lévêque me permettent de le faire.

La politique de la ville, je voudrais simplement le rappeler, a pour objectif de revaloriser certains quartiers urbains et de réduire les inégalités sociales entre territoires. Un certain nombre de modifications législatives sont intervenues dans ce domaine et notamment la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, texte contre lequel les socialistes et leurs partenaires ont voté à l'Assemblée et au Sénat.

C'est pourtant cette loi qui a donné naissance à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et aussi plus tard aux contrats urbains de cohésion sociale, cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficultés reconnus comme prioritaires et dont de nombreux habitants lyonnais et de l'agglomération bénéficient.

Le programme national de rénovation urbaine reste l'axe central de la politique de la ville. Il a pour objectif de renforcer la mixité sociale et d'assurer un développement durable des quartiers des 751 zones urbaines sensibles. La mise en œuvre du programme de rénovation est principalement orientée vers les quartiers prioritaires concentrant les plus importantes difficultés. Sur le plan national, le PNRU -c'est son abréviation- prévoit sur la période 2004-2013 la démolition et la construction de 250.000 logements sociaux locatifs, ainsi que la réhabilitation de 400.000 logements locatifs sociaux.

En 2013, le PNRU devra permettre la reconstruction de 531 quartiers sensibles au bénéfice de 4 millions d'habitants pour un montant total de travaux de près de 40 milliards d'euros. Sur le département du Rhône, le PNRU se traduit par plusieurs projets qui représentent un coût d'1 milliard d'euros dont près de 300 millions d'euros apportés par l'ANRU. Sur Lyon sont plus spécifiquement concernés les quartiers de la Duchère et de Mermoz.

Je profite tout de suite pour faire une petite parenthèse suite à des échanges épistolaires récents avec le président de la SACVL. J'avais eu l'occasion d'évoquer lors du Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> la participation de l'ANRU au projet porté par la SACVL à la Duchère. J'ai reçu une lettre de son président vendredi soir à 18 h 30, lettre un peu agressive mais je comprends la passion et l'importance de la responsabilité qui a peut-être justifié cette agressivité. Dans cette lettre, il mentionne la remise en cause unilatérale de l'ANRU sur le financement du projet SACVL de la Duchère à hauteur de 2 millions d'euros. Je rappelle simplement que la participation -et le Président de la SACVL y fait

également référence sur ce projet- est de 4,5 millions d'euros sur un montant subventionnable de 8,2 millions d'euros, cela m'apparaît être une participation importante, mais ayant reçu ce courrier tardivement, j'ai bien sûr demandé des éléments de réponse et je ne manquerai pas de les communiquer au président de la SACVL et à l'ensemble des conseillers municipaux puisque j'ai évoqué ce sujet ici, mais je ferme la parenthèse.

Je reviens au PNRU pour préciser que cette mise en œuvre a été faite compte tenu du retard pris dans le domaine du logement social au temps du gouvernement de Lionel Jospin, car il était nécessaire d'avoir une réaction forte. Et oui, Monsieur le Maire, en l'an 2000, début de votre carrière de sénateur mais il n'y a là aucun lien de cause à effet, ce fut la pire année pour le logement social puisque seuls 42.262 logements sociaux ont été financés par l'Etat cette année-là. Pour mémoire, c'est le financement de 142.000 logements sociaux qui ont été inscrits au budget de l'Etat en 2008.

Pour revenir aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), comme vous le savez ils ont succédé aux contrats de ville et concernent pas moins de 2.213 quartiers reconnus comme prioritaires. D'une durée de 3 ans, renouvelable une fois, l'action des CUCS est orientée autour de 5 axes :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'emploi et le développement économique,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- la réussite éducative,
- la santé.

Sur notre agglomération, le CUCS 2007-2009 représente 100 millions d'euros d'engagements financiers dont un tiers apporté par l'Etat. Sur Lyon, sont concernés :

- les quartiers de catégorie 1 comme les Pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire, Mermoz, la Duchère,
- les quartiers de catégorie 2 comme Ménival-Jeunet-Sœur Janin, Guillotière, les cités sociales de Gerland, les Etats-Unis, le Vergoin-Rochecardon où les difficultés sociales et économiques justifient un projet d'amélioration des conditions de vie des habitants,
- et puis les quartiers de catégorie 3 comme Moulin à Vent et Vaise où des actions spécifiques doivent être menées pour prévenir les risques de dégradation sociale.

En ces temps économiques difficiles, je crois qu'il est utile de rappeler ce que disait Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, lors de la présentation de son plan de cohésion sociale, je le cite : «la force d'une nation est dans sa ressource humaine. Un pays n'est puissant que par les hommes et les femmes qui le

composent, par l'envie qu'ils ont de vivre et de construire ensemble, par le rayonnement de leur confiance dans l'avenir et par la cohésion sociale qui les unit. La prospérité économique est indissociable de la prospérité sociale». C'est bien cette idée qui anime le Gouvernement ainsi que les membres du Groupe Ensemble pour Lyon.

Lors de notre dernier conseil d'ailleurs, nos Collègues, Françoise Rivoire et Louis Lévêque avaient fait part de leurs inquiétudes et vous venez de le révoquer, Monsieur Lévêque, à propos de la lettre du Préfet délégué à l'égalité des chances, relative à la programmation 2009 des crédits de la politique de la ville. Je pense que la récente réunion du CUCS d'agglomération a permis d'apporter un certain nombre de réponses, je voudrais les rappeler :

- d'abord sur l'engagement de l'Etat : celui-ci s'est engagé jusqu'en décembre 2009 et il n'y aura pas de remise en cause, ni des actions déjà engagées, ni des territoires choisis,

- pour les actions en programmation 2009, l'Etat souhaite que celles-ci soient en cohérence avec les priorités du Plan Espoir Banlieue, ce qui me paraît pour le moins normal. A partir du moment où on fixe un certain nombre de priorités, il me paraît normal que la politique qui se met en œuvre respecte ces priorités,

- en matière financière, pour la période 2006-2009, le CUCS pour l'agglomération prévoyait le versement par l'Etat de 28 millions d'euros. Fin 2008 vous avez oublié sans doute de mentionner ce chiffre mais je vais le rappeler ; il y a 27 millions d'euros qui ont été versés, ce qui signifie qu'à la fin 2009, l'engagement de l'Etat aura été non seulement rempli mais largement dépassé !

L'année 2009 sera entièrement consacrée à la renégociation de la géographie prioritaire pour 2010 et des actions à mener. Nous ne faisons pas les choses brutalement, il va y avoir une année de discussion pour recadrer les choses et il me paraît normal que pour préparer l'avenir et les CUCS 2010-2012, l'Etat demande à mesurer l'efficacité des actions préalablement financées avec l'argent du contribuable.

Le 15 septembre dernier, lorsque nous avons voté la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation du CUCS, Monsieur Lévêque, vous aviez d'ailleurs souligné que les questions d'efficacité et d'évaluation ont été, je vous cite, «prises à bras le corps dès la signature du contrat» ! L'évaluation ne vous choque donc pas.

Nous devons donc nous attacher à une évaluation précise des actions engagées et n'avoir aucun tabou, y compris celui de la révision des zones géographiques concernées car après tout, il faut bien espérer que des quartiers puissent sortir des CUCS, ce qui signifierait que les habitants de ces quartiers ont connu des changements positifs, comme

malheureusement il faut aussi pouvoir envisager que d'autres quartiers puissent intégrer un tel dispositif.

Sur l'avenir des CUCS et plus généralement, la politique de la ville, et Louis Lévêque y a fait indirectement référence, en évoquant au dernier Conseil l'avis de la Cour des Comptes, le rapport déposé par votre collègue Philippe Dallier, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, intitulé « Politique de la ville : une efficacité entravée », sur la gestion des crédits d'intervention de la politique de la ville, mettait en exergue la disparité des outils de la politique de la ville : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé), l'Etablissement public d'Aménagement et de Restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, ou encore la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et propose des pistes de réforme pour rationaliser ces outils, afin d'accroître leur efficacité et de permettre un meilleur suivi de l'utilisation des crédits.

Il me paraît donc plutôt logique et cohérent, compte tenu de tout cela, que la question de la réorientation et de l'efficacité des mesures jusqu'alors entreprises soit posée et il n'y a pas de procès d'intention à faire ou à avoir. Il faut simplement accompagner cette mise en place qui se fait progressivement, au fil du temps.

C'est, je crois, une des raisons de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). En effet, et contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire, à travers cette réforme, il ne s'agit pas de réaliser des économies, puisque dans le Projet de Loi de Finances pour 2009, dont l'examen a commencé aujourd'hui à l'Assemblée, la DSU augmente de 70 M€, soit plus de 6 %. Mais, il s'agit de faire bénéficier de la DSU les villes qui en ont réellement le plus besoin. Si à Lyon, nous ne sommes pas concernés par la DSU, certaines communes de l'agglomération le sont et il est important que nous soyons tous correctement informés sur ce sujet.

Petit rappel : en 2008, 715 communes de plus de 10.000 habitants perçoivent la DSU, soit les trois-quarts d'entre elles. L'Express de cette semaine relève un certain nombre d'incongruités, où des villes sont éligibles à la DSU, bien qu'elles ne soient pas réputées pour leurs difficultés sociales.

Peut-on qualifier de solidarité une dotation qui bénéficie à trois villes sur quatre ? Plutôt que de pratiquer un saupoudrage qui empêche de consacrer les sommes nécessaires aux villes qui en ont vraiment le plus besoin, le Gouvernement a souhaité une réforme des critères d'attribution de la DSU et, lors de la réunion du Comité des Finances Locales du 25 septembre, Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, a proposé que les critères d'attribution de la DSU soient débattus dans un groupe de travail spécialement chargé de faire des propositions.

En tout état de cause, il n'est pas question non plus, contrairement à ce qui peut se dire, que les communes qui sur la base de ces nouveaux critères ne seraient plus éligibles, perdent brutalement leur attribution ; une sortie progressive du dispositif est garantie. Pour les communes qui resteront éligibles à la DSU, l'évolution sera au minimum celle de l'inflation, telle que prévue dans le Projet de Loi de Finances 2009, soit 2 %.

Au-delà de la DSU, le Gouvernement va également créer un dispositif supplémentaire pour les 100 villes de banlieues les plus en difficulté, la Dotation de Développement Urbain, dotée de 50 M€ par an, donc  $70 + 50 = 120$  M€.

Le contexte budgétaire est tendu, vous le savez Monsieur le Maire, puisque Mme Lagarde a eu l'occasion de vous le dire, lorsque vous évoquiez auprès d'elle, la difficulté et la non-augmentation de la DGF de la Ville de Lyon, les crédits de son Ministère n'augmentent pas et restent stables, comme tous les crédits des Ministères au global de l'Etat, et que cet effort du coup pour la politique de la ville, 50 M€ plus 70 M€, montre là qu'il s'agit bien d'une priorité.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon propos sans vous parler du Plan Espoir Banlieues, que vous avez mentionné, mis en place par Mme Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, et là aussi lancé après une large concertation nationale qui a duré plus de six mois.

Il ne s'agit pas d'un « énième » Plan ou de saupoudrer des financements, mais au contraire de se concentrer sur l'essentiel, de proposer une politique ciblée géographiquement (une centaine de quartiers) et orientée autour :

- de l'accès à l'emploi ;
- du désenclavement des quartiers en les ouvrant sur l'extérieur, en améliorant les transports et en mettant en pratique les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes d'urbanisme ;
- de l'éducation et de la réussite éducative, avec un suivi personnel pour chaque collégien et lycéen, par des systèmes de tutorats, avec la mise à disposition d'une banque de stages dans les quartiers populaires... et bien d'autres mesures que je ne détaillerai pas ici, faute de temps.

Voilà donc les quelques éléments que je souhaitais communiquer aux Conseillers municipaux, afin qu'ils puissent avoir un aperçu de ce que le Président de la République, le Gouvernement et la Majorité parlementaire, mettent en œuvre pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin et dont nous bénéficierons à Lyon et dans notre agglomération.

Que contrairement à ce que vous dites, l'Etat tient ses engagements en matière de politique de la ville et va même au-delà en orientant également les crédits de droit commun de chaque Ministère sur ces priorités. Il est nécessaire de passer d'une politique de saupoudrage à une politique de priorités. C'est l'intérêt des personnes concernées que de concentrer nos efforts en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

La position qui consiste à dire que chaque fois que quelque chose ne va pas, c'est à cause de l'Etat, et quand tout va bien, bien sûr, l'Etat n'y est pour rien, nous paraît tout à fait caricaturale et je souhaitais à l'occasion de ce débat sur la politique de la ville, rétablir les choses.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne tiens pas à m'exprimer trop longuement sur ce rapport, après la présentation précise et circonstanciée de Louis Lévêque.

Néanmoins, suite aux propos de notre Collègue Michel Havard, je souhaite faire quelques remarques.

Si l'on synthétise le discours du Président du Groupe UMP, il semble finalement que tout va pour le mieux dans le monde de la politique de la ville, versus Etat. Et que les inquiétudes émises récemment par 26 maires de notre agglomération, toutes couleurs politiques confondues, de Droite comme de Gauche, n'ont donc pas lieu d'être.

Ceux qui en douteraient, ne chercheraient en fait que la polémique, pour reprendre un mot cher à M. le Préfet du Rhône, repris à plusieurs reprises dans son courrier de réponse aux maires de l'agglomération, en date du 9 octobre, courrier dont parlait Louis Lévêque.

Et pourtant, sans vouloir polémiquer, permettez-moi chers Collègues, de m'interroger sur certaines orientations de l'Etat dans ce domaine si sensible qu'est la politique de la ville.

Je ne prendrai que deux exemples :

Le premier porte sur « la révision de la géographie actuelle des territoires urbains prioritaires » : je cite là une phrase un peu complexe, un peu technique du Préfet à l'Egalité des chances, dans sa lettre de cadrage du mois d'août.

En clair, cela veut dire que plusieurs quartiers, qui bénéficiaient des crédits « politique de la ville » ne seront plus éligibles à ce dispositif, après 2009, car c'est la période post 2009 qui nous inquiète. Alors quels quartiers ?



Pour l'instant, il y a peu de chances qu'une réponse soit apportée par l'Etat, mais il ne paraît pas incongru de craindre que des quartiers dits de catégorie 2 et 3 ne soient plus bénéficiaires de ces crédits, c'était d'ailleurs le projet du Gouvernement Villepin, au moment de la refonte des contrats de ville. Le mot d'ordre était alors : « mettre fin au saupoudrage interne » que vous avez répété à plusieurs reprises.

Ainsi, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement où je suis élu, cela pourrait avoir pour conséquence de supprimer les aides « politique de la ville » aux quartiers Sœur Janin, Jeunet et Ménival.

Or, si des progrès ont été faits dans ces quartiers, grâce à la mobilisation de nombreux acteurs : habitants, associations, centres sociaux, éducateurs, mairie, ces quartiers concentrent encore malheureusement aujourd'hui de nombreuses difficultés sociales et économiques, qui les rendent toujours très fragiles. Nous le constatons chaque jour avec Mme le Maire du 5<sup>e</sup>, Alexandrine Pesson.

Si demain, Sœur Janin, Jeunet, Ménival, ne sont plus éligibles aux dispositifs « politique de la ville », ce sera un réel retour en arrière, et le formidable travail réalisé depuis plusieurs années par ces nombreux acteurs de terrain, sera remis en question.

Mon deuxième exemple, porte sur un autre volet de la politique de la ville, celui de la rénovation urbaine.

Je tiens notamment à apporter une réponse à Michel Havard, par rapport à une de ses déclarations lors du dernier Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Vous aviez dit alors Monsieur : « la Ville de Lyon et notamment la SACVL, ont été très largement bénéficiaires des aides de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine », appelée ANRU.

Or, à ce jour, l'ANRU est encore débiteur de plusieurs millions d'euros vis-à-vis des bailleurs sociaux présents sur Lyon, que ce soit la SACVL, l'OPAC du Grand Lyon ou encore l'OPAC du Rhône.

Maintenant, le nouveau Directeur Général de l'ANRU a, lors d'une récente visite à Lyon, pris l'engagement d'accélérer le paiement des crédits aux bailleurs sociaux : espérons que des mots aux actes, il n'y aura pas un trop grand écart ! Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je précise tout d'abord que j'interviens au nom des Groupes de la Majorité municipale, en complétant ce que vient de dire mon Collègue Thomas Rudigoz. Je porte une parole commune pour une inquiétude commune, voire un mécontentement commun.

Nous approuvons naturellement cette délibération que nous votons aujourd'hui et qui prévoit le cofinancement des postes des équipes participant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (le CUCS) par la Ville de Lyon, le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'ANRU et l'Etat.

Mais nous sommes inquiets quant à l'avenir du cofinancement de ces postes sur Lyon et le Grand Lyon, et quant à la politique de la ville en général, incarnée dans la Dotation de Solidarité Urbaine, (la DSU) et par les crédits CUCS.

Concernant la DSU, elle est versée depuis 1991, chaque année par l'Etat à 717 communes de plus de 10.000 habitants. Des critères variés, dont la part des logements sociaux dans le parc de logements, et la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement social entraînent en ligne de compte pour l'obtention de la DSU. Or, le Gouvernement se lance dans un projet de réforme de la DSU dans le cadre du projet de loi de finances 2009, qui supprimerait le critère d'attribution tenant compte des logements HLM ; cela nous semble très discutable. De plus, le projet envisagerait l'exclusion de 238 communes sur 717, d'ici 2010. C'est ainsi que des territoires comme Saint-Priest, Meyzieu, Pierre-Bénite ou Mions seraient exclus. Est-il justifié que toutes ces communes soient exclues de la DSU, nous ne le pensons pas. Comme vous le dites souvent fortement et avec raison, Monsieur le Maire et Président du Grand Lyon, notre agglomération et sa ville-centre forment un tout, un seul territoire qui doit vivre dans un équilibre harmonieux sur le plan social, au risque de déstabiliser tous les efforts de développement économique et humain. D'où notre inquiétude sur la DSU, et notre vigilance quant à ses évolutions.

Concernant le CUCS (le Contrat Urbain de Cohésion Sociale), la lettre de cadrage du Préfet du Rhône début août dernier a provoqué le mécontentement des élus, de droite comme de gauche, en particulier la totalité des 26 maires de l'agglomération lyonnaise concernés.

Tout d'abord, la méthode mettant les municipalités devant le fait accompli est inacceptable ; le CUCS est en principe un document défini en partenariat entre l'Etat et les Collectivités locales ; le contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation de 3 ans, 2007/2009. Or les maires apprennent que les règles du jeu sont susceptibles de changer au bout de 2 ans seulement, et sans concertation. Ce n'est pas normal, Monsieur Havard, pour reprendre vos mots. Cela rend la gestion des maires très difficile, en navigation à vue, alors qu'une action de fond, stabilisée sur le long terme, et avec des priorités partagées entre tous les acteurs est absolument nécessaire dans les quartiers en difficulté. Il faut que l'Etat développe une relation de confiance avec les collectivités, les associant dans les discussions en amont et ne changeant pas les critères de financement sans étude approfondie et concertation organisée.

Soulignons aussi qu'une énième subvention pour les banlieues serait prévue. Mais son statut de subvention ne la rend pas pérenne et les maires seraient obligés de la quêmander auprès des Préfets sur la base des priorités définies par l'Etat de façon souvent unilatérale, car le Préfet dans sa lettre du mois d'août liste de façon détaillée les actions qu'il ne veut soudain plus subventionner. Par exemple, les fêtes de quartier, ou la lutte contre les toxicomanies et l'alcoolisme, renvoyée au niveau national alors que l'on sait que le service qui s'en occupe est axé en priorité sur la vidéosurveillance.

D'autre part, le Préfet affirme en septembre en réponse aux maires que les crédits CUCS sont garantis pour 2009. Dont acte. Mais qu'en sera-t-il après ? Il ne le précise pas et il n'est pas trop tôt pour en parler étant donné l'importance du sujet, le retrait de l'Etat en général et sa rigueur budgétaire, le risque encouru par les politiques de l'emploi et les politiques de réussite éducative.

Enfin, les quartiers aidés par le CUCS seraient réduits, Lyon passant ainsi peut-être de 9 quartiers aidés à 3. L'idée du Gouvernement semble être qu'il faut aider les villes les plus en difficulté. C'est une façon de voir, mais nous pensons que la politique de la Ville ne peut s'intéresser seulement aux quartiers les plus en difficulté. Il faut aussi maintenir une veille sur les quartiers fragiles, comme l'évoquait mon Collègue Thomas Rudigoz sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, de façon que leur situation ne se dégrade pas car la prévention est toujours moins chère humainement et financièrement que la réparation, et la crise économique actuelle ne fera que renforcer la fragilité des populations. Une cohérence des politiques au niveau de tout le territoire de notre agglomération est donc absolument nécessaire, comme je l'ai déjà dit plus haut pour le DSU.

Toute cette intervention est à la fois sur le mode du conditionnel et sur des faits précis. Contradiction qui montre que la fronde des maires à la rentrée n'aura pas été inutile pour faire préciser les choses et les réorienter en partie. Et que la vigilance reste indispensable sur les suites, d'où cette intervention publique.

Pour conclure, je voudrais introduire une cohérence à toutes ces actions gouvernementales qui impactent nos territoires. Après la suppression progressive de la carte scolaire pour les collèges, avec le projet de loi actuellement en discussion qui change le comptage des logements sociaux dans les communes de façon défavorable au logement social, avec la réduction du nombre de fonctionnaires en particulier dans l'Education nationale, avec cette modification envisagée de l'attribution de la DSU et la réduction des quartiers en CUCS, toutes ces réformes mises en œuvre par l'Etat prennent sens : c'est l'aggravation possible de la ségrégation sociale alors que le sociologue Didier Lapeyronnie sort ces jours-ci un livre qui nous alerte sur l'exclusion dont se sent victime la population des banlieues en difficultés.

Comme le dit l'appel des maires de l'Association « Villes et banlieues » le 23 septembre dernier, il serait grave de considérer que le combat des maires de banlieues ne concerne qu'eux, « il est le combat de l'ensemble des Français ». Et j'ajoute que c'est un combat au service du mieux vivre ensemble, du bien commun. 3 ans après les révoltes en banlieue, que l'on ne peut cautionner, mais dont on connaît les racines, on ne peut admettre de voir une politique de gribouille, sans concertation, se monter dans des zones où toutes les précautions devraient au contraire être prises pour une réussite optimale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. M. Havard considère qu'il n'a pas eu assez de temps pour développer la pensée de l'Etat et donc il veut rajouter un petit mot. On va le laisser faire.

M. HAVARD Michel : Merci Monsieur le Maire, de me redonner la parole, juste une minute. Je voulais rappeler deux choses que j'ai dites dans mon premier discours. C'est que l'année 2009 allait être consacrée à la concertation et qu'à ce jour, il n'y avait pas de décision prise sur les zonages. Ensuite on peut faire le procès d'intention ou par avance, dire que tel ou tel quartier va être éliminé de la politique de la Ville. Il est clair que l'objectif est d'avoir un site de priorité et un certain nombre de communes bénéficieront de plus d'argent puisque la dotation est augmentée et d'autres quartiers, effectivement, peut-être disparaîtront du zonage et de la politique de la ville.

Donc, il ne faut pas faire de procès d'intention. 2009 est une année de discussion et de concertation et il y aura ensuite les décisions. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir permis d'apporter cette précision.

M. LE MAIRE : Du coup M. Lévêque va apporter une précision.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Forcément parce que voyez-vous, Monsieur Havard, par rapport au zonage, on a une expérience dans l'agglomération. Certes ce n'était pas le Gouvernement actuel, c'était le précédent, et il y a eu un travail au plan local, avec l'Etat local, le Préfet, l'ensemble des communes et nous avons adressé après cette concertation au plan local, dans le cadre de la nouvelle contractualisation du Contrat Urbain de Cohésion Social, la géographie prioritaire que nous proposons ensemble, à l'Etat. Et nous avons eu la stupéfaction, tout d'un coup, de voir arriver une géographie prioritaire qui ignorait totalement les propositions que nous avons faites et qui réduisaient de plus d'un tiers les quartiers prioritaires.

Donc, vous comprenez bien que nous avons quelques motifs d'inquiétude, « chat échaudé craint l'eau froide ».

Simplement, cette crainte est encore renforcée parce que dans le plan « espoir banlieues » il y a eu une série de quartiers indiqués, 215 quartiers prioritaires, qui augurent effectivement d'un recentrage important.

Cette fois c'est pratiquement les trois quarts de la géographie prioritaire qui disparaîtrait. Donc nous avons beaucoup de raison d'être inquiet.

Je voulais également indiquer que l'inquiétude des maires de l'agglomération, c'est évidemment la question de la politique contractuelle et de la concertation, du partenariat qui a été au cœur du fondement de la politique de la ville dans cette agglomération, dans cette région Rhône Alpes et qui est remis en cause.

Vous évoquiez, en indiquant qu'il est normal que l'Etat décline les priorités du Plan Espoir Banlieue, je ne conteste pas cet état de fait, mais simplement ce Plan Espoir Banlieue, je le redis, a été porté en indiquant qu'il était l'outil de mobilisation des politiques de droit commun de l'Etat, c'est-à-dire des Ministères. Or, je ne comprends pas pour quelles raisons on prend des crédits spécifiques pour que les Ministères s'engagent dans cette politique. Vous voyez bien qu'il y a quelque chose de contradictoire, l'enjeu dans la politique de la ville, c'est bien que les politiques des Ministères, les politiques des collectivités, priorisent la réduction des écarts dans ces quartiers, et ce n'est pas du tout cela qui est en train de se passer, y compris dès 2009 et par rapport à la lettre de cadrage de l'Etat que je rappelais.

Par rapport à la future contractualisation du contrat urbain de cohésion sociale et d'évaluation, je redis et je le confirme, que nous avons une action extrêmement volontariste pour évaluer non pas les actions stricto sensu politiques de la Ville, mais bien l'impact des politiques publiques conduites dans ces quartiers pour transformer la vie de ces quartiers en fonction des objectifs fixés par le contrat de cohésion sociale et nous souhaitons pouvoir travailler avec l'Etat pour que le référentiel d'évaluation que nous avons travaillé sur la Ville de Lyon soit reconnu et pris en compte par l'Etat qui nous permettra effectivement d'avoir une objectivation sur la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

Je vais en terminer par une dernière chose, quand vous parlez de la politique du logement, je m'excuse mais aujourd'hui, la réalité c'est – 7 % sur le budget de la politique de l'habitat au plan national, c'est 800 millions d'euros de subventions d'aide à la pierre pour la production de logement social en 2008, ce sera 550 millions d'euros en 2009 et la perspective de 300 millions en 2010. On peut sans doute faire davantage avec moins dans certains domaines, mais en matière de construction, en matière d'habitat, je ne vois pas, franchement, comment on peut faire plus avec moins.

M. LE MAIRE : Je vais ajouter quelques mots à ce débat, car je crois Monsieur Havard, que si je n'intervenais pas, je vous frustrerai d'une réponse. Donc, pour vous faire plaisir, je vais ajouter quelques mots à ce débat.

Je ne suis pas certain d'ailleurs que les Lyonnais aient compris, dans cette avalanche de chiffres, de quoi il était exactement

question. Je vais donc essayer de simplifier les problèmes en disant qu'à mon avis pour mener une politique de la recomposition de nos villes, il faut d'abord de la continuité dans les politiques qui sont menées. Je me détermine en fonction de l'agglomération que j'ai devant moi et en fonction des réflexions qu'elle peut susciter.

Je veux dire que j'ai toujours défendu très ardemment, lorsque M. Borloo était ministre de ce secteur, les politiques de rénovation urbaine pour une raison simple : c'est qu'effectivement il faut recomposer nos agglomérations, essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas de quartiers qui se ghettoïsent, et pour cela il convient de mettre de la mixité sociale partout.

Cela veut dire qu'il faut continuer dans la même direction. Ce que nous avons fait avec l'ANRU jusqu'à présent, était excellent, il faut donc continuer dans l'avenir. C'est vrai qu'il y a eu quelques problèmes de financement sur lesquels on peut « chipoter », que l'ANRU doit 2,2 millions d'euros à la SACVL, 1,8 million à l'OPAC du Grand Lyon, 1,8 million à l'OPAC du Rhône, vous voyez qu'il y en a pour toutes les composantes politiques. Mais dans le fond, ce qui est important, c'est de savoir si, pour notre agglomération, nous allons continuer dans la même voie et s'il va y avoir une ANRU 2, c'est-à-dire le prolongement de l'ANRU pour de nouveaux quartiers. Les quartiers concernés aujourd'hui sont importants, c'est la deuxième tranche de la Duchère, mais c'est aussi Rillieux, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Bron-Parilly, Saint-Priest Centre, ce qui veut dire que c'est l'ensemble de la recomposition de l'agglomération.

Comme vous le savez, lorsque l'ANRU met les crédits, le Grand Lyon met beaucoup de crédits, car nous pensons que c'est une politique prioritaire et qu'il faut continuer dans cette voie. En particulier si la loi DALO sur le droit au logement opposable est une loi importante dans la mesure où elle permet à chacun de pouvoir prétendre au droit au logement, cela suppose, à mon avis, que deux conditions soient remplies pour qu'elle soit efficace.

1- Les politiques du logement social sont menées et aujourd'hui nous ne sommes pas à l'échelle, vous le savez bien. Le Grand Lyon est sans doute l'agglomération la plus exemplaire. Aujourd'hui, nous construisons 2.500-2.750 logements sociaux et parce que nous n'avions pas encore eu la crise du logement privé sur laquelle nous articulons largement notre logement social. Vous savez qu'il y a plus de 20.000 demandeurs de logement dans l'agglomération. Aujourd'hui donc, nous ne sommes pas à la dimension.

2- Faute d'être à la dimension, on risque, comme c'est le cas aujourd'hui, de faire en sorte qu'à nouveau, on remette un certain nombre de gens parmi les plus précarisés dans les quartiers déjà en extrême pauvreté, c'est-à-dire que l'on risque devant l'urgence de défaire ce que l'on a fait au cours des 7 ou 8 dernières années.

Essayons donc d'avoir de la continuité dans les politiques et qu'on ne fasse pas une loi sur le logement par an mais qu'on essaie de mettre les crédits nécessaires afin de mener ces politiques. Lorsque, comme vous le savez, on passe de 800 millions d'euros l'an dernier pour le financement du logement social à 550 millions d'euros et que, pour essayer de compenser, on va aller « taper » dans la caisse de l'ensemble des financeurs du logement social, en particulier sur le 1 % logement, on transfère les unes sur les autres, les politiques de financement, mais au total, on ne construit pas plus de logement social.

Voilà, faites passer ces deux messages en disant que le Grand Lyon et la Ville de Lyon sont d'accord pour s'inscrire dans une grande politique du logement, pas simplement du logement social, mais du logement tout court, et dans la crise devant laquelle nous sommes, sachez qu'au niveau du Grand Lyon nous sommes en train de prendre un certain nombre de dispositions avec les promoteurs immobiliers privés pour essayer de stopper la chute des logements et pour que le Grand Lyon ne subisse pas une crise aussi importante que commencent déjà à connaître un certain nombre de grandes villes, -25 % de logement au niveau national aujourd'hui mis en œuvre, ce qui signifie un recul extrêmement fort.

Nous en sommes aujourd'hui sur une légère baisse, une stabilisation au niveau de l'agglomération mais cela demandera des politiques publiques extrêmement fortes puisqu'à partir de demain, nous allons tous ensemble examiner le projet de loi de finances qui concerne largement les collectivités locales, pensez à ces deux chiffres. Pour la Ville de Lyon, s'il n'y avait pas eu le recensement qui a fait que notre population progresse, l'ensemble des dotations d'Etat sur la loi de finances pour 2009, reculerait par rapport à l'année dernière. Pour ce qui est du Grand Lyon, nous reculons déjà cette année de 6 millions d'euros.

Or, si l'on ne veut pas rajouter de la crise économique à la crise financière, dites-vous bien qu'aujourd'hui, les Collectivités locales, vous le savez d'ailleurs, sont environ les financeurs des 2/3 des équipements publics. C'est-à-dire que si elles stoppent leurs investissements dans les mois qui viennent, vous verrez effectivement se renforcer la crise économique.

C'est le message que j'ai essayé de faire passer à Mme Lagarde. Elle ne m'avait pas bien entendu mais je crois que depuis, le Gouvernement s'aperçoit de la gravité du problème. J'ai entendu dire, parce qu'on l'entend toujours, d'abord par la rumeur journalistique, qu'aujourd'hui un plan était prévu pour un certain nombre de Collectivités publiques et en particulier, celles qui étaient les plus endettées. Ce n'est le cas ni de Lyon, ni du Grand Lyon, sur les produits dont nous avons eu la sagesse de faire en sorte que nous n'allions pas effectivement sur les produits trop sophistiqués. Aujourd'hui, nous sommes plutôt sur quelque chose de positif mais pensez à l'ensemble des Communes, pensez à l'ensemble des Collectivités locales, pensez à l'ensemble des départements. Regardez d'ailleurs dans tous les journaux économiques,

c'est aujourd'hui le signal d'alarme qui est tiré et donc vous nous aiderez pour poursuivre des débats sereins au sein du Conseil municipal de Lyon et ainsi nous aurons à la fois, les mêmes chiffres et la même volonté de promouvoir ensemble le développement de notre agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)